tuer le loine du crime. Aucune trace de lutte n'ayant été relevée, il fut aisé de conclure que les assassins étaient connus par les cultivateurs ou qu'ils leur inspiraient confiance.

Toutefois une constatation permet d'établir que le crime était prémédité, car la corde qui servit à lier les corps est neuve, et dans aucun coin ni recoin de la maison, on ne put en trouver un simple bout identique.

L'examen du coffre-fort où l'on ne put relever d'empreintes digitales amena la découverte de 8.000 fr en billets de banque, pièces d'or et d'argent qui ont échappé aux investigations des bandits.

L'AUTOPSIE DES VICTIMES

M. Huré, médecin-légiste, pendant ce temps pratiquait l'autopsie des victimes, qui révéla que Mlle et M. Delahaye avaient été frappés à la basse du crâne, juste à la naissance du nez, d'un violent coup d'un instrument contondant qui avait provoqué une syncope.

Les malheureux ont ensuite été étouffés à l'aide des baillons et liens qui leur entouraient le visage et le cou.

Et l'on ne comprend nullement le motif qui a poussé les assassins à les ligoter.

LE MONTANT DU VOL

Comme nous l'avons dit le crime a eu le vol pour motif, mais l'on ne peut se prononcer sur son montant approximatif.

Les uns disent que les cultivateurs possédaient 800.000 fr., d'autres disent 300.000. Ce chiffre nous paraît plutôt approcher la vérité, car de l'examen de bordereaux de banques, il fut relevé des achats de titres dont le montant atteint sensiblement cette somme.

La police possède les numéros de tous les titres qui ont été dérobés et opposition dans toutes les banques a été faite de suite et les voleurs ne pourront utiliser leur butin.

Reste l'argent liquide trouvé dans le coffre, son total ne doit pas être très élevé et ne permettra pas aux assassins d'aller très loin.

TROIS ARRESTATIONS NON MAINTENUES

Le signalement téléphoné par la gendarmerie, le soir du crime avait amené, hier matin, à Amiens, l'arrestation de trois jeunes gens.

La police mobile, après avoir vérifié leurs alibis, les a fait remettre en liberté et continue, de concert avec la maréchaussée, l'éclaircissement de points délicats qui amènera sans doute l'arrestation des coupables. G. M.

la parole est d'argent ... mais ...
voyez en 8e page

ARRESTATION D'UN DETROUSSEUR DE CADAVRES A AIX-NOULETTE

C'est la deuxième affaire du même genre devant laquelle on se trouve au cours du même mois. Cependant, le cas de l'auteur et l'histoire par elle-même sont moins graves qu'on ne pourrait le croire, attendu que c'est en récupérant le cadavre que l'individu arrêté fut amené à détarrer un cadavre et, machinalement, à le fouiller, ceci évidemment une infraction à la loi et c'est d'ailleurs pourquoi l'affaire prend ce caractère particulier. Voici les renseignements que nous avons recueillis:

Au cours d'une tournée M. Alfred Têtu, gardien-chef du cimetière de Lorette, eut son attention attirée par un monticule de terre, situé dans un champs, à 150 mètres du Cimetière et à 5 mètres du chemin dit du « Rot d'Angleterre ». Lorsqu'il se fut approché, il constata que le corps d'un soldat français avait été déterré et que ses ossements gisaient éparpillés.

Continuant sa tournée, M. Têtu fut abordé par un nommé Joseph Drewek, récupérateur, à Avion, lequel lui déclara qu'il avait à fournir certaines explications, sur la découverte d'un second cadavre de soldat français, au lieu dit le « Bois des Boches ».

La gendarmerie de Liévin, sur la demande de M. Auiery, chef de l'état civil militaire, à Arras, ouvrit une enquête. Sur les indications de M. Têtu, les gendarmes interrogèrent Joseph Drewek, qui déclara, qu'en causant avec un de ses compatriotes, Jean Lerch, récupérateur à Lens, celui-ci lui contia qu'un de ses pensionnaires, Joseph Pabis, 32 ans, mineur, avait, en cherchant du cuivre, déterré un cadavre. l'avait fouillé pour s'assurer s'il ne possédait aucun objet précieux, et qu'il avait trouvé près du corps une cartouchière pleine.

Les gendarmes en vinrent alors à interroger Lerch, lequel se borna à répéter ce que lui avait narré Pabis. Ce dernier ne dut même pas subir un interrogatoire serré. Lorsqu'on lui demanda de donner des précisions, il les donna presque candidement. Il reconnut point par point les faits qu'on lui reprochait.

Pabis a été arrêté et déféré au Parquet de Béthune, sous l'inculpation de violation de sépulture et détroussement de cadavre.

MISE AU POINT DE M. PIÉTRI A PROPOS DE SES DÉCLARATIONS SUR L'ALLOCATION DU COMBATTANT

Le ministre des pensions communique la note suivante :

« Dès son retour à Paris, M. Piétri, ministre du budget, s'est rencontré, en présence de M. Champetier de Ribes, ministre des pensions, avec le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre, qui s'était ému du discours prononcé par lui à l'inauguration du monument aux morts de Corte (Corse).

» M. Piétri a nettement déclaré qu'il n'avait en aucune manière entendu viser les associations groupées dans la Confédération nationale, mais uniquement les multiples sociétés qui se sont formées depuis le vote de la loi sur l'allocation du combattant et mènent une campagne démagogique à travers la France.

» Par contre, il a bien volontiers reconnu que les associations de la Confédération nationale ont toujours défendu, avec une haute conscience des intérêts généraux du pays les droits légitimes des anciens combattants et victimes de la guerre et constituent, dans la nation une force morale de premier plan, grâce à laquelle, en grande partie, la France peut, au milieu des circonstances difficiles d'après-guerre, continuer à vivre et à travailler dans la paix et la concorde sociales.

» En ce qui concerne l'application de la loi du 21 avril 1919, il a voulu marquer que le nombre des bénéficiaires s'en trouvait fâcheusement augmenté du fait de trop nombreuses pensions abusives concédées sans examen suffisant des cas individuels. Enfin, il s'est étonné de voir la carte du combattant et partant l'allocation trop libéralement distribuée. Il a été heureux de constater après cet entretien, son accord sur ces deux points avec ses anciens frères d'armes. »

DÉFICIT DU BUDGET EN AMÉRIQUE

Le déficit budgétaire des Etats-Unis s'élève actuellement à 903.300.757 dollars.

L'INAUGURATION de l'Exposition Coloniale par M. G. Doumergue

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

AU MUSÉE DES COLONIES

Le cortège, sans avoir parcouru ni toutes les voies, ni tous les jardins, s'arrête enfin devant les marches du Musée permanent des Colonies. Sous le péristyle, au premier plan, M. Pierre Laval, président du Conseil et M. Paul Reynaud, ministre des Colonies ; les membres du Gouvernement ; les Présidents du Conseil Municipal et du Conseil Général ; le Préfet de la Seine et le Préfet de Police.

Dans la salle des fêtes du Palais des Colonies, une estrade a été dressée. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre, les membres du corps diplomatique, les commissaires généraux étrangers, les représentants des sociétés savantes ont pris place dans les fauteuils qui leur sont réservés.

On remarque, côte à côte, le général Weygand, dans la nouvelle tenue : dolman bleu foncé et pantalon rouge et le général Gouraud en tenue kaki. Le nonce du Pape, Mgr Maglione, est au premier rang, à côté du baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique. Les assistants se lèvent à l'arrivée de M. Gaston Doumergue.

Le Président de la République prend place entre l'empereur d'Annam et le Président du Sénat. Viennent ensuite : MM. Fernand Bouisson et Pierre Laval.

M. Paul Reynaud, au début de son discours, rend hommage au Président de la République ; toute la salle, debout, applaudit chaleureusement et crie à différentes reprises « Vive Doumergue ! ». Une ovation aussi à l'intention du maréchal Lyautey, une autre pour le jeune empereur d'Annam.

Le discours du prince di Scalea, prononcé en un excellent français, a été très applaudi.

Enfin, M. Gaston Doumergue dit : « Je déclare ouverte l'Exposition Coloniale, noble entreprise d'union et de paix entre les nations et j'adresse aux puissances représentées le salut très amical de la France ».

De nouveaux applaudissements retentissent, cependant que le Président, en compagnie du maréchal Lyautey, regagne la voiture qui les conduira à l'Elysée.

LE DISCOURS DU MARÉCHAL LYAUTEY

Dans le discours qu'il a prononcé, le maréchal Lyautey a dit notamment que tout l'honneur de l'œuvre accomplie devait être reporté sur ses collaborateurs. Sans vouloir dresser un palmarès, il a nommé le gouverneur général Olivier ; MM. Outrey, Robaglia, Messimy, Cayla, François Piétri, etc...

« Les exécutants» doivent aussi être particulièrement à l'honneur, commissaires de sections, comités techniques, etc. Il remercie de leur aide constante, le Conseil Municipal, M. Paul Reynaud, etc. S'adressant au Président de la République, il lui dit que sa présence et celle du gouvernement donnent « à la manifestation d'aujourd'hui toute sa signification ».

» Dans les six mois qui viennent, il s'agit de témoigner, aux yeux du monde, qu'elle est notre action coloniale dans les domaines matériels, moraux et sociaux ». Selon le maréchal Lyautey, l'action coloniale française se résume en ces quelques formules :

1° La conquête : organisation qui marche ; son procédé : « Manifester la force pour en éviter l'emploi ». Il ne s'agit pas de détruire des hommes, mais de les civiliser et de les assainir ;

2° Le but de la conquête coloniale : non destruction, mais attirance de l'adversaire, l'associer en l'outillant à la moderne ; politique indigène signifie avant tout politique d'égards.

» Ce qu'a réalisé notre politique coloniale ainsi comprise, - l'exposition qui s'ouvre, l'exposera par des faits.

» La leçon que je voudrais voir se dégager avant tout de cette exposition internationale, c'est une grande leçon d'union : union entre les races qu'il ne convient vraiment pas de hiérarchiser en races supérieures et inférieures, mais de regarder comme « différentes », en apprenant à s'adapter à ce qui les différencie ; union entre les peuples issus de notre civilisation qui, en venant à nos côtés dans cette exposition, nous donnent une saine leçon de solidarité au lendemain des déchainements les plus sanglants de l'Histoire ; union enfin entre nous, Français, puisqu'il vous sautera aux yeux que notre action coloniale ne pourra être continuée et notre empire maintenu que par l'adhésion unanime de l'opinion publique métropolitaine de plus en plus consciente du réservoir de forces et de ressources de tous ordres que représentent pour elle, dans leur richesse et leur diversité, nos territoires extérieurs ; de plus en plus persuadée jusqu'au fond des moëlles qu'il faut que toute la nation se serre derrière ses colonies et que notre avenir est outre-mer ».

CELUI DE M. PAUL REYNAUD

M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, après avoir remercié M. Doumergue pour sa visite de l'Exposition et pour la sympathie qu'il a toujours marquée aux efforts du monde colonial, a remercié au nom du Gouvernement, le commissaire général pour les paroles que celui-ci prononça en son nom et au nom de ses collègues étrangers. Le ministre a ensuite souligné qu'en ce jour ils tenaient une assemblée plénière des peuples migrateurs, tous partis de la petite Europe d'il y a quatre siècles, mais où déjà s'était accumulé un tel capital de science et de richesse qui lança ses enfants aventureux sur les routes de la mer. Le ministre nie ensuite énergiquement que le déclin de l'Occident soit proche. « Jamais, chez nous, l'élan de la pensée et le jaillissement de l'invention n'ont été plus puissants qu'aujourd'hui ».

Le ministre examine ensuite la place de la France dans la grande famille des peuples colonisateurs. « Cette exposition, dit-il, donne aux Français une leçon de fierté en nous montrant le résultat de trois siècles d'efforts ».

Il rend hommage à Jules Ferry, puis abordant le but de l'exposition, le ministre rappelle que son but essentiel est de donner aux Français conscience de leur empire.

Le ministre rend enfin un hommage éclatant à tous les colons administrateurs, officiers, missionnaires qui ont contribué à la grandeur de l'empire colonial français.

LES ALPINISTES DISPARUS RETROUVÉS ÉPUISÉS ET BLESSÉS

Les deux alpinistes perdus dans la Grenier viennent d'être retrouvés épuisés et blessés, dans un chalet de l'Alpette. Une nouvelle caravane de secours est partie pour assurer leur retour. Une voiture d'ambulance les attendre au col.

La Baisse des Salaires dans l'Industrie Textile de Roubaix - Tourcoing

Le Comité Franco-Belge nous communique le texte suivant :

« LE CHOMAGE ET LA DIMINUTION DES SALAIRES

» Pour assayer de justifier la diminution des salaires, le Consortium invoque la crise économique, le chômage. Nous avons toujours dit et nous maintenons que la réduction des salaires n'est pas une solution au chômage. Elle ne fera, au contraire, qu'aggraver la crise puisqu'elle réduira le pouvoir d'achat de la masse des travailleurs.

» Que l'on demande aux commerçants et leurs affaires prospèrent ou diminuent lorsque les ouvriers gagnent moins ? Qu'on leur demande ce qu'ils ont gagné durant ces derniers mois où la plupart des ouvriers ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine ?

» Et les patrons veulent encore diminuer les salaires ouvriers déjà si maigres ! Qu'en pensent les commerçants ?

» Non, la baisse des salaires ne fait pas disparaître le chômage. Une preuve entre mille... et toute récente : Les Compagnies houillères du Pas-de-Calais ont diminué les salaires des mineurs il y a quelques semaines. Or, le chômage sévit plus que jamais dans les mines.

» C'est ainsi qu'aux mines de Courrières, il y a eu chômage le 20 avril, pour les fosses numéros 5, 6, 7 et 13 ; le 21 avril, pour les fosses 9 et 23 ; le 22 avril, pour les fossee 4, 8, 10, 21 et 22. Aux mines de Lens, toutee les fosses ont chômé le lundi 20 avril, sauf deux puits qui, à leur tour, ont arrêté le 24. Aux mines d'Oetricourt, il y eut chômage à la fosse numéro 4 le 18 avril. On s'attend à ce que les mines de Dourges chôment successivement.

» Dans la Loire, lee mines sont également menacées de fermer avant peu.

» Voilà ce que les journaux bourgeois eux-mêmes sont obligés d'enregistrer.

» Nous pourrions citer des exemples semblables pour d'autree industries ou pour d'autres pays. Nous croyons que ceux-ci suffisent.

» Les ouvriers du textile de Roubaix-Tourcoing ne peuvent pae accepter une réduction de leurs salaires. La misère est déjà assez grande dans leur foyer. »

LE « GRAFF ZEPPELIN » ENTREPRENDRAIT UNE EXPÉDITION POLAIRE EN LIAISON AVEC LE « NAUTILUS »

On apprend de source autorisée qu'un accord concernant une expédition scientifique dans les régions polaires avec la dirigeable « Graf Zeppelin » a été conclu avec un groupe de journaux américains qui financera l'entreprise. La nouvelle expédition tenterait notamment d'entrer en liaison avec l'expédition sous-marine du « Nautilus ».

Y compris l'équipage, le « Graf Zeppelin » aurait à bord au moinant du l'expédition projetée probablement quarante-cinq personnes, dont huit ou nauf savants et explorateurs des régions arctiques. L'Allemagne, l'Amérique, l'Angleterre et la Russie y seraient représentées. Le départ du « Graf Zeppelin » dépendrait de la marche du sous-marin « Nautilus » dans la direction du pôle Nord : on compte qu'il pourrait avoir lieu vers la mi-juillet.

LA MALCHANCE D'UN AUTOMOBILISTE

A Stains, un cycliste a renversé le jeune René Lachsny, âgé de 12 ans, alors qu'il jouait à la balle sur la chaussée. Un automobiliste, qui passait à ce moment, prit l'enfant dans sa voiture pour le conduire à l'Hôpital Saint-Denis.

En cours de route, l'automobiliste renversa la petite Genevière Mathieu, âgée de 13 ans, qui portait dans ses bras sa soeur, âgée de 18 mois. Le bébé a été tué, Geneviève Mathieu a été conduite à l'Hôpital Saint-Denis avec une fracture du crâne.

Le jeune René Lacheny a été adm's au même hôpitel dans un état peu grave. Le commissaire de police a ouvert une enquête.

RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES CHEMINS DE FER

Le Conseil supérieur des chemins de fer s'est réuni mercredi matin, au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Albert Mahieu, sénateur du Nord. Il a continué à examiner les économies réalisables dans les dépenses d'exploitation des chemins de fer.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 7 mai 1931

Soleil : Lever à 4 h. 25 ; coucher à 19 h. 11.
Lune : Lever à 0 h. 41 ; coucher à 8 h. 02.
Aujourd'hui : saint Stanislas. — Demain : saint Désiré.

METÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 6 mai 1931, à 16 h. — Baromètre : 758 m/m 6 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 m/m 9. — Thermomètre : Ironde, 19°4 ; minima, 7° ; maxima, 21°.
Etat hygrométrique : 57. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : néant. — Direction du vent : sud-est ; force : modérée. — Direction des nuages : pas d'observation ; état du ciel : pur.
Temps probable pour jeudi : un peu chaud, orageux.

OFFICE NATIONAL MÉTÉOROLOGIQUE. — Région Nord. — Temps nuageux et un peu orageux, quelques averses ou orages locaux, vent de Nord-Ouest à Sud-Ouest, 3 à 5 m. ; même température diurne, minimum en hausse de 2 à 5°.

MARIAGES. — Lundi prochain 11 mai, à 11 h. 30, en l'église Notre-Dame, à DOUAI, aura lieu le mariage des deux charmantes filles de notre dévoué dépositaire de cette ville, M. J. FAUZE.

Les doux liens de l'Hyménée uniront Mlle Fleurette JAUZE, à M. Michel MAISON, lui-même petit-fils et fils de nos fidèles dépositaires de DENAIN, M. LEPRÊTRE et Mme et M. MAISON-LEPRÊTRE.

Mlle Marcelle JAUZE unira sa destinée à celle de M. Georges DAMBRIN, de Sin-le-Noble.

Nous présentons nos vœux les meilleurs aux future époux et nos vives félicitations à toute la famille.

DEUIL. — Nous apprenons la mort de M. Georges Grimonprez, membre du Parti socialiste, ancien chef de fanfare de la Musique des sapeurs-pompiers de Lille et de la Musique de l'Union de Lille, vice-président des Trompettes des Travailleurs, médaillé du Travail et de la Fédération musicale de France.

Ses funérailles auront lieu, samedi 9, à 16 h. Réunion à la maison mortuaire, à 13 h. 45, rue de Bapaume, cité Faidherbe.

Le regretté défunt était le beau-père de notre ami et collaborateur M. Gustave Wellaert, à qui nous présentons, ainsi qu'à sa famille, la vive expression de nos sentiments de condoléance.

DE PASSAGE. — Par le « Canterbury », de 14 h. 10, est arrivé, hier, en Gare Maritime, de Calais, le général de la Panouse, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Londres, parti pour Paris, par le rapide de 14 h. 25.

A 15 h. 05, sont arrivés, par le pullman belge, deux princes hiadons, fils de Mizan V'Hyve de Rabad, qui se sont embarqués à bord du « Maid of Kent », de 15 h. 55, à destination de Douvres et Londres.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
(Couverture rouge) Contient les lignes Belges
EN VENTE PARTOUT

LES SCANDALES POLITICO - FINANCIERS

La commission d'enquête a entendu M. Lefèvre, commissaire aux délégations judiciaires

La Commission d'enquête n'a entendu hier matin, que M. Lefèvre, commissaire aux délégations judiciaires. Mme Abel Ferry, convoquée également, s'était excusée ; elle sera invitée par lettre à se rendre ultérieurement devant la Commission.

M. Lefèvre a indiqué que les perquisitions dont il avait été chargé à la banque Oustric, avaient été opérées en vertu de l'article 419 du code pénal et qu'il n'avait reçu aucune instruction pour rechercher des pièces intéressantes au point de vue politique.

Le témoin a affirmé que le 3 décembre il avait vérifié le contenu de tous les coffres de la banque Oustric et qu'il n'avait pas trouvé, dans celui de M. Bedoux, les enveloppes qui, d'après ce témoin, contenaient les honoraires refusés par M. Raoul Péret. Il a déclaré, d'autre part, qu'au moment de ces perquisitions, il n'avait pas vu les dossiers de MM. Milliot, Goyard et Moysset qui, par la suite, ont été découverts ensemble.

La Commission a décidé d'entendre sur ce point, aujourd'hui, M. Amoulina autre commissaire aux délégations judiciaires. M. Budreau, détective privé et mêlé à l'affaire de la Huanchaca, est également convoqué pour aujourd'hui.

A la demande de la Commission, M. Lefèvre a dit que, rendant compte de sa perquisition du 24 novembre 1930 à la banque Oustric, au juge d'instruction et à son chef direct, M. Benoist, directeur de la police judiciaire, il avait déclaré n'avoir rien trouvé de suspect. M. Lefèvre a exposé que postérieurement au 3 décembre, il avait d'une part, remis un grand nombre de dossiers et d'autre part recherché des documents en raison de l'information ouverte contre M. Benoist. Répondant à une question, M. Lefèvre a déclaré qu'au cours de ses perquisitions, il n'avait trouvé aucun document d'ordre politique.

Le président a ensuite donné lecture à M. Lefèvre d'une note du procureur de la République signalant que la perquisition au domicile personnel d'Oustric n'avait présenté rien du suspect au point de vue politique et, d'autre part, d'une note de M. Chéron, alors garde des sceaux, au procureur général donnant l'ordre de lui faire connaître les noms des hommes politiques ayant des comptes suspects à la banque. Le témoin a déclaré n'avoir reçu aucune instruction et n'avoir fait aucune communication de ce genre.

M. Lefèvre a ensuite été interrogé sur le fait dont il a été question lors de la déposition de M. Bizos et concernant des personnes ayant appartenu à des Cabinets ministériels. M. Lefèvre n'a pu donner aucun renseignement précis.

Ajoutons qu'au début de la réunion faisant état d'une information parue dans un journal de gauche, M. Compère-Morel a pris vivement à partie M. L. Marin au sujet de paroles désobligeantes qui lui avaient été attribuées lors d'un meeting tenu récemment à la salle Wagram et qui auraient visé M. Léon Blum.

M. Louis Marin a répondu qu'au cours du cette réunion il n'avait pas mis en cause M. Léon Blum à propos des travaux de la Commission d'enquête et qu'il n'avait fait que critiquer la politique suivie par le ministre des affaires étrangères.

La Commission a décidé de siéger tous les jours de cette semaine, ainsi que lundi après-midi et mardi matin.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-81) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

UN BRULOIR DE CAFÉ EST DÉTRUIT PAR LES FLAMMES

Dans l'après-midi d'hier mercredi, vers 16 h. 15, lee pompiers étaient alertée par téléphons d'un incendie qui venait d'éclater chez M. Jules Braat, épicier, 11, rue Pauvrée.

Ils se rendirent sur les lieux, où ils se trouvèrent en présence d'un appareil servant à la torréfaction des cafés, qui était environné ds flammes.

Le feu, provoqué par l'échauffement des pellicules, avait pris naissance dans la bouche d'aspiration et s'était propagé dans les différents conduits. Il put être éteint au moyen de wassinguee mouillées et de sable.

Les dégâts sont évalués à 5.000 fr, environ. Il e'agit uniquement ds pertes de matériel, car les marchandises qui se trouvaient dans le megasin, à proximité de l'appareil, n'ont pas souffert du sinistre.

HALLE FLIPO : le kilo beurre 18, 20.50; gruyère 15 ; hollande gras 9 ; marchandises 1re qualité ; prix avantageux.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ

Le ciel de France est doux et accueillant, ce qui a le don d'attirer chez nous un nombre imposant d'étrangers, dont la mentalité ne peut, certes, être citée en exemple en ce qui concerne certains d'entre eux. Aussi, les juges devraient être plus catégoriques et prononcer l'expulsion de tout individu se permettant la moindre incartade. N'a-t-on pas vu ces jours derniers des communistes polonais troubler une réunion et avant-hier faire du scandale devant un immeuble de la rue d'Inkermann ? Si on tolère de pareilles choses, il n'y aura bientôt plus ds limits st on est an droit de se demandsr où s'arrêtera leur fantaisie.

L'affaire qui nous occupe aujourd'hui est à peu près du même ordre d'idés. Les agents de police Dheedene et Castelain, attachés au 3e arrondissement, au cours d'une ronde qu'ils effectuaient avant-hier soir, rencontrèrent vers 23 heures, rué Decrème, un individu pilotant une bicycletis dépourvue d'éclairage. Interpellé par les policiers, ce dernier prit la fuite mais fut bientôt rejoint par lee sergents de villi. C'est alors que ceux-ci e'aperçurent que le fuyard était fortement pris de boisson et le mirent en état d'arrestation.

Il fut ensuite conduit au poste de police du 3e arrondissement, où il déclara se nommer Emile Roggé, 33 ans, débardeur, domicilié 4, rue de la Belle-Vue, à Mouscron (Belgique) et qu'il était expulsé du territoire français.

Il a été conduit à Lille à la disposition de M. le procureur de la République, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion, ivresse et circulation sur une bicycletie dépourvue de lanterne.

DES TECHNICIENS BELGES VISITÈRENT L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

La province de Liége se propose de créer à Verviers, une école dont le programme comporterait notamment, un enseignement technique et pratique se rapportant à l'industria textile.

Avant de faire dresser les plans de la construction, désirant se documenter au sujet de l'équipement nécessaire des ateliers et des méthodes d'enseignement, une délégation de techniciens belges est venue hier à Roubaix pour visiter l'Ecole Nationale supérieure des Arts et Industries textiles.

La délégation, composée de MM. Debarry, Cherremont, Houge, députés permanents ; Legros, architecte en chef, directeur du Service des Constructions provinciales ; Poty, directeur général des écoles techniques provinciales ; Mabille, directeur de l'Enseignement technique de la province de Liége fut reçue par M. Magot, économe de l'Ecole des Beaux-Arts, qui fit visiter les divers ateliers.

Les étrangers se montrèrent fort satisfaits de leur visite.

Fabrique de Bonneterie, vente directe, 134, r. Nationale, Tg et 20 ter, Gde-Rue. Rx. Le plus grand choix. — OCCASIONS.

QUAND ON A TROP BU

A l'instar des hommes, deux femmes s'étaient mises d'accord pour caresser la dive bouteille et avaient décidé de déambuler d'un estaminet à l'autre. Les nombreuses chopes vinrent s'ajouter aux apéritifs et petits verres déjà avalés et les vapeurs de l'alcool troublèrent sérieusement leurs idées.

Passablement ivres, elles causaient du scandale dans la rue de Nancy hier matin. La police dut intervenir pour ramener le calme et procès-verbal a été rédigé à la charge de Françoise T..., 57 ans, domiciliée rue du Cartigny ainsi qu'à sa compagne Fernande V..., 39 ans, demeurant rue de la Paix.

ARGUMENTS FRAPPANTS

Mardi, vers 14 h. 50, sur la qual de la Petite Vitesse, à la gare da Roubaix, pour une raison inconnue, une discussion éclata entre MM. Henri Moine, 27 ans, charretier, demeurant 26, rue d'Lena et Georges Delebarre, 40 ans, contremaître chez MM. Dubois et fils, expéditeur, 88, rue du Grand Chemin, domicilié 9, rue d'Epinal.

Ne pouvant se convaincre verbalement, les deux antagonistes en vinrent aux mains et M. Moine eut le tort de trop se servir d'arguments frappants. Pour avoir porté des coups de poing à son adversaire, il a été l'objet d'une contravention.

UN BLESSÉ AU COURS D'UNE RENCONTRE ENTRE CYCLISTE ET MOTOCYCLISTE

Un accidant qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit hier, vers 6 h. 45, à l'angle des rues des Longues Haies et du Coq Français. Le motocycliste Albert Duponchelle, 31 ans, menuisier, demeurant 64, rue d'Ansin, suivait la rua des Longues Haies, quand, arrivé à l'angle de la rue du Moulin, il renversa le cycliste Emile Turpin, 24 ans, électrician, domicilié 109, rue Jouffroy.

Par suite du choc, ce dernier fut violemment projeté sur le trottoir où il se rencontra avec un piéton Adolphe Dubois, 46 ans, domicilié 60, rue des Longues Haies, cour Leman, 2. Celui-ci fut renversé sur le trottoir et ressentit une vive douleur dans la jambe gauche. Conduit chez M. le docteur Corbeaux, après examen de la blessure, le praticien ordonna quinze jours de repos à la victime de cet accrochage.

M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités da cet accident.

LA FETE JEANNE D'ARC

Le Cercle militaire nous communique

« Comme chaque année, les sociétés patriotiques et militaires de Roubaix fêteront Jeanne d'Arc, la sainte de la Patrie ; on sait que cette manifestation est nationale et que cette année, elle a été fixée dans toute la France au dimanche 10 mai.

» M. le chanoine Bègne, doyen ds Saint-Martin a cette fois encore, décidé de la célébrer par une cérémonie religieuse, qui aura lieu à midi. Comme pour toutes les cérémonies du souvenir française, les drapeaux des sociétés se grouperont dane le chœur.

» Le panégyrique de Jeanne d'Arc sera fait par un prédicateur La maîtrise de Saint-Martin, eous la direction ds M. Parment, maître de chapelle, exécutera les chants religieux ».

Au 10, rue St-Joseph, ROUBAIX
Complets à façon, 175 fr.
PANTALON ..... 25 fr.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE NADAUD

L'assemblée générale de la société aura lieu dimanche 10 mai, à 10 h., a l'Hippodrome de Roubaix, soue la présidence de M Fernand Motte, président d'honneur.

Lee commissions espèrent que tous les sociétaires voudront répondre à leur appel. Eliee prisnt ceux qui seraient vraiment empêchés de faire parvenir leur bullsitin au siège avant le samedi 9 mai.

Il est rappelé que les malades et les militaires peuvent se faire remplacer par un membrs de leur famille et participer au tirage des primes.

L'ordre du jour comporte les rapports du secrétaire général du président de la commission de contrôle et du secrétaire de la commission d'études. L'admission de nouveaux sociétaires la réélection de plusieurs administrateurs, le renouvellement du mandat de la commission de contrôle.

Les mutualistes assujettis à le loi ues assurances sociales qui ont donné leur adhésion à la caisse primaire de la Fédération mutualiste doivent être en possession de la carte d'adhérent à la caisse précitée (carte rouge), qui doit être présentée pour toucher les prestations accordées en cas de maladie. Dans le cae où csite carte ne leur serait pas parvenue, ils sont invités a le signaler au siège de la société, 50, boulevard de Strasbourg, ou à la Celsse primaire, 67, rus des Fabricenis.

Les commissions informent les sociétaires qui ont remis leur livret d'adhérent à la Caisse autonome pour diverses rectifications, qu'ils peuvent le retirer dès ce jour, au siège.

LA MATINÉE RÉCRÉATIVE DES JARDINS POPULAIRES

Cette matinée qui aura lieu dimanche, à 16 h. 30, dans la salle du Central-Ciné-Théâtre, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, s'annonce sous les meilleures auspices.

Il est rappelé que la séance est offerte gratuitement aux jardiniers et à leurs familles. Toutefois, en raison de l'affluences probable, le comité organisateur recommande de faire numéroter les places à l'avance, chez Coupleux, 10 bis, rue Nain, eur présentation ds l'invitation st moyennant un droit de 0 fr. 25 par place retenue.

Les jardiniers qui assisteront au banquet auront soin de laisser l'invitation programme à leurs familles, de façon que celles-ci ne doivent pas attendrs à l'entrée du Central-Ciné-Théâtre. Le menu du banquet leur donnera l'accès de la salle, et s'ils ont pris le soin de réserver leurs places à l'evance, il leur suffira d'inecrire au verso le numéro de la place retenue.

LE NORD TOURISTE EN EXCURSION

Excursion cyclists d'une demi-journée dimanche 10 mai, à Lezennes (carrières). Départ de Tourcoing, place Sébastopol, à 7 h. Jonction à Roubaix, Grand'Place, et départ à 7 h. 30.

Aller par Forest, Ascq. Retour par Baisieux, Willems, Tombola. Capitaines de route : MM. Delannoy, Betrelaieux.

LES OBSÈQUES DE M. PIERRE MÉZIÈRE

Hier ont été célébrées à Roubaix, au l'église du St-Rédempteur, en présence d'une nombreuse foule sympathiquement émue les obsèques de M. P. Mézière, ancien directeur des établissements Motte-Bossut fils, ancien professeur de l'Ecole nationale des arts et président honoraire du groupe peignage et filature de cette école, président de la « Foncière Roubaisienne » d'habitations à bon marché.

Le défunt était décédé à l'hôpital de la Fraternité de suites d'un accident survenu à Croix le 28 avril dernier.

M. l'abbé Beun, curé de la paroisse, procéda à la levée du corps, faite au domicile du défunt 78, rue Victor-Hugo. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Paul Motte, industriel ; Martin, directeur de la Cotonnière du Sartel ; Lauchet, professeur des Beaux-Arts ; Delahousse, représentant à Tourcoing ; Bouchez, secrétaire de la société « La Foncère Roubaisienne » et R. Lévy, ami du défunt.

Parmi la nombreuse assistance nous avons remarqué des délégations des établissements Motte-Bossut ; de l'Ecole des arts et industrie textiles avec M. Fava ; M. Fouvez, président du groupe peignage et filature, etc...

La messe d'enterrement fut célébrée par M. l'abbé Beun. A l'issue du service religieux le corps fut conduit au cimetière pour être inhumé.

Divers discours furent prononcés par M. Paul Motte, au nom des établissements Motte-Bossut, par M. Louchet, représentant de l'Ecole des Beaux-Arts. M. Joseph Bouchez, secrétaire de la « Foncière d'habitations à bon marché », prononça l'allocution suivante :

« Avant que ne se referme cette tombe, que la fatalité a ouverte, nous voulons, cher M. Mézière, vous remercier et vous exprimer toute notre reconnaissance pour l'œuvre que vous avez accomplie, en créant la Société « La Foncière Roubaisienne d'habitations à bon marché », que vous avez dirigée de main de maître depuis sa fondation, et menée à bien, malgré les difficultés de toutes sortes, rencontrées sur vote chemin.

» Vot mort si brutale a causé parmi nous un profond sentiment de douleur, et a soulevé une émotion que nous avons peine à contenir.

» La droiture de votre jugement, votre affabilité vous avaient conquis la sympathis et la confiance de tous nous vous aimions, cher M. Mézière, comme vos enfants ; vous étiez, en effet, le père de la Foncière Roubaisienne.

» Celui que nous pleurons aujourd'hui fut un parfait exemple de l'homme travailleur, d'un courage et d'une persévérance qu'on ne peut surpasser, c'est toujours avec le plus grand désintéressement qu'il accomplit toute chose, son seul plaisir était de faire du bien autour de lui et de rendre service.

» Ceux qui l'ont approché, tant pour leurs relations d'affaires, que pour celles de pure sympathie, n'eurent jamais qu'à se louer d'avoir connu M. Mézière.

» Ponctuel et ordonné, bon époux et bon père, il appartenait à cette catégorie de citoyens gardiens des bonnes et saines traditions.

» A Mme Mézière, à toute sa chère famille si cruellement éprouvée, nous adressons l'expression de nos vifs sentiments de condoléances ».

L'EXCURSION A PARIS DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES LAÏQUES

Afin de permettre aux Amicalistes qui n'auraient pas reçu de circulaires pour l'excursion à Paris, le 21 juin, la date limite est reportée au dimanche 10 mai, le prix du voyage aller-retour même journée est fixé à 40 fr pour les Amicalistes et à 43 fr. pour les parents ou amis de l'œuvre.

Le départ se fera à Roubaix à 4 h. 40, arrivée à Paris à 8 h. 20. Pour le retour, départ de Paris à 8 h., arrivée à Roubaix, 0 h. 05.

Les inscriptions sont reçues tous les jours de 19 h. à 20 h., au siège, 42, rue d'Alsace.

EXCURSION DU CERCLE HORTICOLE

Cette Société organise une excursion à l'école d'agriculture et d'horticulture de Wagnonville près de Douai ; elle est réservée aux sociétaires et à leur famille et aura lieu dimanche 5 juillet et se fera en autocars. Le départ aura lieu à 14 h. et le retour vers 19 h. 30. Les inscriptions seront reçues au cours de l'Assemblée générale de la Société qui a lieu dimanche prochain. Le prix est fixé à 15 fr. par personne.

SERVICES DE L'ABATTOIR ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Statistique du mois d'avril. — 1. Abattoir : Animaux sacrifiés, espèce bovine : adulies, 788 ; veaux, 763 ; esp. ovine, 414 ; esp. caprine, 0 ; esp. porcine, 1530 ; esp. chevaline